

ALCOPA | AUCTION

O.V.V Agrément 018-2012

ZI St Malo
8 allée Panhard et Levassor
37230 ESVRES SUR INDRE

Tél : 09 70 719 752

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Catalogue consultable sur
www.alcopa-auction.fr

VISITES : VENDREDI de 9H00 à 10H30

CONDITIONS DE VENTE

POUR PARTICIPER AUX VENTES AUX ENCHERES IL FAUT IMPERATIVEMENT ETRE MUNI DE :

- VOTRE PIECE D'IDENTITE
- UN **ACOMPTE** PAR LOT ADJUGE EN CARTE BANCAIRE

- DE **600 €** POUR TOUTE ENCHERES VIA INTERENCHERES.COM

LES ACOMPTE PAR CARTE BANCAIRE DE SOCIÉTÉ DOIVENT ETRE ACCOMPAGNES DU KBIS DE LA SOCIETE (moins de 3 mois) ET DE LA COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU GÉRANT AINSI QUE D'UNE PROCURATION SIGNÉE DE SA MAIN EN CAS D'ABSENCE.

LES FRAIS LEGAUX EN SUS DU MONTANT DE L'ADJUDICATION SONT DE :

- FRAIS VOLONTAIRES : 14.40 % TTC
- Frais de dossier de 140 € TTC pour toute adjudication > 500 € TTC
- **Frais de dossier supplémentaires pour toute vente live INTERENCHERES 4% TTC par matériel adjudgé (ou 80 € TTC si matériel immatriculé)**

CONDITIONS DE PAIEMENT DES VEHICULES

LE REGLEMENT DES MATERIELS EST A EFFECTUER DANS UN DÉLAI DE **3 JOURS OUVRÉS** À COMPTER DU JOUR DE LA VENTE.

PAIEMENT UNIQUEMENT PAR CARTE BANCAIRE OU VIREMENT BANCAIRE
PAR MESURE DE SECURITE AUCUN REGLEMENT EN ESPÈCES NE SERA ACCEPTE

ATTENTION !

TOUTE ANNULATION OU TOUT MATERIEL NON REGLE **8 JOURS** APRES VENTE SERA REMIS EN VENTE ET **L'ACOMPTE SERA DÉFINITIVEMENT PERDU.**

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ACCEPTÉE

MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT DES VÉHICULES

La prise de possession des matériels acquis doit être réalisée dans un délai maximum de 3 jours ouvrés suivant la vente. **Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés au prix de 40€/jour et par matériel.**

Pour rappel : tout matériel non réglé 8 jours après la vente sera remis en vente et l'acompte sera définitivement perdu.

VÉHICULES SANS CONTRÔLE TECHNIQUE

Les matériels sont vendus en l'état et sans réclamation. Les pannes sont données à titre indicatif, sous réserves d'autres pannes.

POUR RAPPEL :

LES VENTES DE MATÉRIELS ACCIDENTÉS, ÉPAVES SONT RÉSERVÉES EXCLUSIVEMENT AUX PROFESSIONNELS

DESCRIPTIF

Les mentions portées sur l'intégralité du descriptif ne le sont qu'à titre indicatif, sous toutes réserves et n'engagent nullement la responsabilité de la société ALCOPA AUCTION.

TOUS LES ÉQUIPEMENTS SONT DONNÉS À TITRE INDICATIF SANS VÉRIFICATION DE LEUR ÉTAT DE FONCTIONNEMENT.

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N°2000-576 DU 28/06/2000, LE KILOMÉTRAGE ANNONCE EST CELUI INSCRIT AU COMPTEUR NON GARANTI.

UNE ADJUDICATION EST DEFINITIVE ET NE PEUT ETRE ANNULEE

« De par la législation en vigueur, les ventes aux enchères publiques sont explicitement exclues du champ du droit de rétractation par l'ordonnance 2001-741 du 23 août 2001 (art. 121-17 du code de la consommation). En raison de ce principe, chaque adjudication est définitive ; c'est l'adjudication et non le paiement qui valide l'achat.

Tout défaut de l'acquéreur entraîne la perte de la caution correspondante.

L'adjudicataire qui refuserait d'assumer ses obligations s'exposerait à des poursuites légales et/ou son exclusion immédiate et définitive des ventes aux enchères publiques notifiée par décisions administratives. »

Pour une meilleure transparence, n'hésitez pas à demander par mail à

infotours@alcopa-auction.fr

des photos complémentaires et la fiche technique